

Séance du mardi 15 janvier 2008, à 9h30 Présidence de M. Marc Le Fur, vice-président

Article 11 de la Constitution

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi constitutionnelle de M. Patrick Braouezec et plusieurs de ses collègues visant à compléter l'article 11 de la Constitution par un alinéa tendant à ce que la ratification d'un traité contenant des dispositions similaires à celles d'un traité rejeté fasse l'objet de consultation et soit soumis à référendum.

M. Patrick Braouezec, rapporteur de la commission des lois – La proposition de loi constitutionnelle qui vous est soumise à l'occasion de la séance d'initiative parlementaire du groupe GDR vise à empêcher que le peuple ne soit dessaisi de la ratification du traité de Lisbonne, véritable déni de démocratie auquel l'Assemblée s'apprête à se livrer cet après-midi.

Le 29 mai 2005, le peuple français a décidé, par 54,67 % des suffrages exprimés, de rejeter le traité établissant une Constitution pour l'Europe, au terme d'une campagne électorale caractérisée par une mobilisation sans précédent du « non » de gauche et par un taux de participation proche de 70 % qui démontre l'intérêt porté par les Français à un texte pourtant complexe. Ce résultat – et celui, analogue, du référendum organisé aux Pays-Bas trois jours plus tard –, qui entravait le processus de ratification du traité constitutionnel, n'en a pourtant pas découragé les partisans : au lieu de proposer aux citoyens européens une alternative au projet libéral que contenait le texte, ils en ont « recyclé » les dispositions substantielles dans un nouveau traité dit « réformateur », signé le 13 décembre 2007 à Lisbonne. Craignant sans doute une réponse similaire à celle de mai 2005, le Président de la République a déjà annoncé que ce nouveau traité ne serait pas soumis au référendum.

Dans ces conditions, il est profondément malhonnête d'attribuer l'exigence du recours au référendum à la méfiance à l'égard du système représentatif : la nécessité de respecter le Parlement ne saurait servir de prétexte pour écarter la consultation directe du peuple, car le parlementarisme repose non pas sur la méfiance vis-à-vis du peuple – sauf dans les régimes censitaires – mais sur le principe de sa représentation.

(...) M. Nicolas Dupont-Aignan – Une fois n'est pas coutume, je soutiendrai la proposition de loi du groupe GDR, en associant à mon propos Mme la députée Besse. Car cette proposition rappelle une évidence : le Parlement, qui est l'émanation du peuple, ne peut aller contre le peuple.

M. Jean-Pierre Brard – Très bien !

M. Nicolas Dupont-Aignan – Or, pour la première fois depuis la Libération, le Parlement est appelé à voter un texte que le peuple a rejeté il y a deux ans par référendum. La situation est surréaliste. A-t-on déjà vu un pays démocratique appeler ses représentants à contredire la voix du peuple ?

M. Alain Bocquet – Très bien !

M. Nicolas Dupont-Aignan – Le traité de Lisbonne est la copie conforme de la « Constitution Giscard ».

M. Pierre Lequiller – C'est faux !

M. Nicolas Dupont-Aignan – Ne faites pas semblant de l'ignorer ! M. Giscard d'Estaing a, quant à lui, la franchise de le dire : « Une dernière trouvaille consiste à vouloir conserver une partie des innovations du traité constitutionnel et à les camoufler en les faisant éclater en plusieurs textes. Les dispositions les plus innovantes feraient l'objet de simples amendements aux traités de Maastricht et de Nice. Les améliorations techniques seraient regroupées dans un traité devenu incolore et indolore. L'ensemble de ces textes serait adressé au Parlement, qui se prononcerait par des votes séparés. Ainsi l'opinion publique serait-elle conduite à adopter sans le savoir les dispositions que l'on n'ose pas lui présenter en direct. » C'était dans *Le Monde* du 14 juin 2007. M. Giscard d'Estaing avait raconté, à l'avance, la trame du film d'aujourd'hui.

M. Guy Geoffroy – Le traité n'était pas fait à cette date !

M. Nicolas Dupont-Aignan – Il était déjà bien préparé.

Madame la garde des sceaux, vous avez évoqué le prétendu engagement du Président de la République à refaire voter la « constitution Giscard ». Tout au contraire, il a clairement dit, tout au long de sa campagne, et notamment lors du débat avec Ségolène Royal, devant des millions de Français, que la constitution européenne était morte. Il a d'ailleurs repris dans sa campagne tous les arguments que nous avons développés pour le « non » : libre-échange déloyal, surévaluation de l'euro, fonctionnement anti-démocratique du système...

M. Alain Bocquet – Très bien !

M. Nicolas Dupont-Aignan – Alors comment dire aujourd'hui qu'il avait annoncé le retour de la « constitution Giscard » ? Il avait, c'est vrai, parlé de « mini-traité », lequel, vous le savez très bien, n'avait rien à voir avec le traité de Lisbonne : toute l'ambiguïté, que je crois malheureusement très calculée, est venue de là.

C'est en outre la première fois depuis la Libération que le Parlement est amené à voter une révision constitutionnelle ayant des conséquences aussi lourdes sur le fonctionnement de notre démocratie : c'est un changement de régime, c'est la fin de notre souveraineté nationale. Le passage à la majorité qualifiée dans 52 domaines d'importance considérable nous dépossède du pouvoir législatif ; en échange, on nous donne comme une charité un simple pouvoir de pétition ! À propos des négociations à l'OMC, déterminantes pour les délocalisations, le Président de la République nous avait réunis à l'Élysée pour nous dire qu'il mettrait son veto si M. Mandelson trahissait les intérêts français, mais un après-midi de juin à Bruxelles il a accepté de supprimer le droit de veto pour les négociations commerciales internationales ! Comment pourrions-nous redresser notre pays si nous nous privons de tous les instruments permettant de faire valoir notre point de vue ?

Quant aux clauses passerelles, elles nous font abandonner le pouvoir constituant : si les vingt-sept chefs d'État se mettent d'accord sur des modifications des traités de Lisbonne, de Maastricht et de Nice, il n'y aura pas de ratification – ni parlementaire, ni référendaire –, pour la première fois dans l'histoire de la République. Bien évidemment, ces clauses sont fort discrètes.

Enfin, notre politique étrangère et de défense va se trouver encadrée ; la sujétion à l'OTAN est gravissime et contraire à l'idée, que vous prétendez défendre, d'une Europe indépendante.

Comment pourriez-vous réconcilier les Français avec la politique alors que vous organisez dans leur dos le vote d'un projet constitutionnel qui va empêcher de mettre en œuvre les

politiques promises lors des élections présidentielle et législatives ? Où que nous soyons placés dans cet hémicycle, nous sommes un certain nombre à lutter contre cette dépossession. Comment le Président de la République et la majorité pourraient-ils tenir leurs promesses avec un euro à un dollar cinquante, et alors que ce nouveau traité ne contient aucune réforme de la BCE ? Comment allons-nous lutter contre les délocalisations si nous abandonnons le droit de veto sur les négociations commerciales internationales ?

Ce traité ligote les peuples, il donne tous les pouvoirs à des organismes non élus – Commission de Bruxelles, Banque centrale européenne, Cour de justice des Communautés européennes. Comment peut-on construire l'Europe en se défiant des peuples ? Le vote de ce texte scélérat sera une triste date dans l'histoire de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur de nombreux bancs du groupe SRC*)

M. Daniel Garrigue – Il y a au moins un point sur lequel je suis d'accord avec les auteurs de la proposition : le texte dont nous engagerons la discussion cet après-midi est de même nature que le traité qui avait été soumis à référendum en 2005 : celui-ci était la codification des traités antérieurs ; celui de Lisbonne, c'est la modification des traités antérieurs (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR*). J'ai néanmoins quelque peine à comprendre une conception aussi formelle que la leur de la démocratie (*Mêmes mouvements*) car depuis deux ans, il s'est passé beaucoup de choses.

Sur le plan de la légitimité, il y a eu l'élection à la présidence de la République (« *Hors sujet !* » *sur les bancs du groupe SRC*) d'un candidat qui, pendant sa campagne, avait clairement indiqué qu'il proposerait un traité simplifié et utiliserait la voie parlementaire (*Protestations sur les bancs du groupe GDR et du groupe SRC, applaudissements sur les bancs du groupe UMP*)

M. Alain Néri – Ce n'est pas parce qu'un président a été élu qu'on est obligé de tout avaler ! Où est la démocratie ?

M. Daniel Garrigue – Si vous aimez la démocratie, laissez-moi parler ! Nous-mêmes, pendant la campagne pour les élections législatives, nous avons clairement indiqué que nous soutiendrions cette démarche. Nous sommes aujourd'hui majoritaires, devrions-nous nous dédire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*)

Par ailleurs, sur des sujets qui faisaient problème en 2005, en particulier la directive services et les services publics, on a considérablement avancé.

M. Marc Dolez – Ce n'est pas vrai !

M. Daniel Garrigue – À l'époque, certains pays venaient d'entrer dans l'Union. Depuis l'arrivée du Président de la République à l'Élysée, des contacts étroits ont été noués avec eux (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR et du groupe SRC*)

M. Alain Néri – Vous vous moquez du monde !

M. Jean-Paul Lecoq – Tout se passe à la Lanterne !

M. Daniel Garrigue – Quant à la surévaluation de l'euro par rapport au dollar, franchement, Monsieur Dupont-Aignan, croyez-vous que le mode d'adoption de ce traité y change quelque chose ?

Troisième élément très important : dans quelques mois, la France prendra la présidence de l'Union européenne.

M. Alain Néri – Et alors ?

M. Daniel Garrigue – Nous devons aborder cette présidence dans une position aussi forte que possible. À l'exception de l'Irlande, tous nos partenaires, même ceux qui avaient choisi précédemment la voie du référendum, ont choisi cette fois la voie parlementaire.

Plusieurs députés du groupe GDR – Écoutez la voix du peuple !

M. Daniel Garrigue – Je parle au nom de la nation ! Nous nous sommes engagés devant les électeurs qui ont ratifié notre choix ; le recours à la voie parlementaire est la seule légitime aujourd'hui pour ratifier ce traité (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*).

M. Daubresse remplace M. Le Fur au fauteuil présidentiel.